

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 201214-09)**

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Adjointes au Maire, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Florence POEYUSAN, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFIET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Gérard GOYA ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Francis TAMBOURINDEGUY ayant donné pouvoir à M. Jean-Philippe OUSTALET, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Michel LAMARQUE ayant donné pouvoir à Jeanne DUBOIS	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

MISE EN ŒUVRE D'UN SCHÉMA CULTUREL 2021-2026

Monsieur le Maire souligne que la commune a développé ces dernières années, au fil de l'eau, des outils culturels structurants tels l'ancien cinéma réaménagé en salle de spectacle en 2016 (le théâtre Beheria), la galerie d'exposition Pili - Taffernaberry et, en 2020, la bibliothèque Toki-Toki qui déploie maintenant ses quelques 600 mètres carrés.

La ville dispose d'un autre outil culturel extraordinaire : ses nombreux espaces extérieurs, la place Sauveur Atchoarena, entièrement réhabilitée, constituant une illustration quasi emblématique des lieux de culture de la ville à ciel ouvert.

Il est toutefois indispensable pour organiser une politique culturelle cohérente de déterminer les objectifs de cette politique publique. La mise en œuvre d'un schéma culturel répondra à cette nécessité en posant les valeurs associées à cette politique, valeurs qui agiront comme les marqueurs d'image et de sens pour la ville.

Le schéma culturel sera aussi le fil conducteur balisant le cadre des interventions du pôle culture, patrimoine, vie associative et définissant précisément ce qui ne rentre pas dans ce cadre. Il calibrera les actions à mener par domaine d'activité culturelle, Il déterminera enfin les axes de convergence et de relais avec les autres politiques publiques engagées par la ville : l'enfance/jeunesse, les seniors, l'action sociale, le tourisme, l'urbanisme...

Le schéma sera donc un document d'intention donnant la vision d'ensemble de la politique culturelle de la ville, il guidera l'action publique municipale pendant les cinq prochaines années.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents valide le lancement de la démarche d'écriture du schéma culturel de la ville de Bidart dont la méthodologie de mise en œuvre est annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le **16 DEC. 2020**
et publication ou notification du **22 DEC. 2020**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI